

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

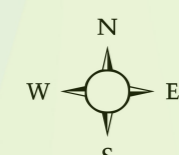
BECQUIGNY

PLAN DE ZONAGE

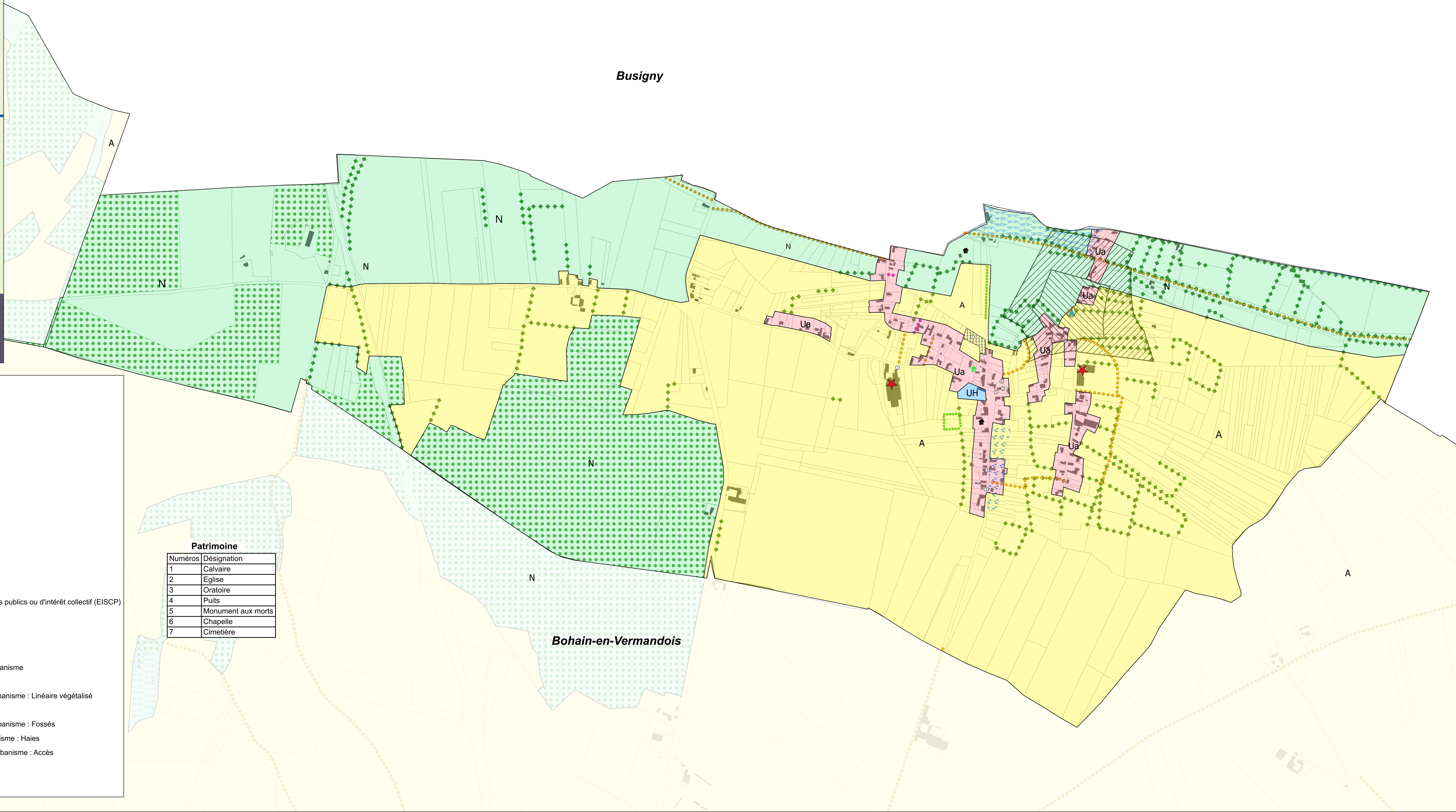
PLUI ARRETE LE 02/07/2025 PLUI APPROUVE LE .../.../...



Echelle : 5000ème



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU VERMANDOIS  
RD 1044 - Hameau de Riqueval  
02420 BELLICOURT  
03.23.09.50.51



**Cimetière**

**Nouvelle construction**  
 Grange  
 Nouvelle construction  
 Installation agricole classée  
 Zone à Dominante Humide du SDAGE

**Périmètre de protection des captages**  
 Périmètre de Protection Immédiat  
 Périmètre de Protection Rapproché  
 Périmètre de Protection Éloigné  
 Captage

**Limites de zones**  
 Ua : Zone urbaine dense correspondant au centre ancien  
 UH : Zone urbaine destinée aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif (EISCP)  
 A : Zone agricole  
 N : Zone naturelle

**Éléments à protéger**  
 Éléments de patrimoine urbain à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme  
 Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme  
 Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Linéaire végétalisé  
 Éléments à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'urbanisme : Chemins  
 Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Fossés  
 Éléments de patrimoine naturel à créer au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : Haies  
 Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : Accès

**Zone inondable**  
 Zones inondables issues de données communales

**Patrimoine**

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Eglise
3	Oratoire
4	Puits
5	Monument aux morts
6	Chapelle
7	Cimetière